

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 29 SEPTEMBRE 2022</b>  <b>Délibération n° 05_29-09-2022</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 23/09/2022 <b>Lieu de la séance</b> : Campbon <b>Date de la séance</b> : 29/09/2022
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL  Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 28 <b>Procurations</b> : 2 <b>Nombre de votants</b> : 30 <b>Absents</b> : 6
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN P. CHABAUD pouvoir à F. MOREAU	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : R. GUYON <b>Rapporteur</b> : C. TRAMIER
<b>Absents excusés :</b> E. SABATHIER D. HARIOT A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

**STRATEGIE FONCIERE – DEMANDE D'ADHESION A  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE  
(EPFLA) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

L'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique (EPFLA) a vocation à constituer des réserves foncières et à en assurer le portage au profit de ses membres ou de toute personne publique conformément aux articles L324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Il a été créé en 2012 à l'initiative du Département, il était alors dénommé Agence Foncière de Loire-Atlantique (AFLA). Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Loire-Atlantique ainsi que le Département en seront membres, Nantes Métropole ayant approuvé son adhésion récemment.

Estuaire et Sillon, comme les autres territoires de Loire-Atlantique, doit faire face à des défis de développement importants. Son attractivité implique une croissance de sa population, mais aussi une augmentation des prix et de la pression foncière alors même que la trajectoire vers le zéro artificialisation nette se profile. Il est donc essentiel que le territoire se dote de moyens d'agir durablement en matière de stratégie foncière au service de l'aménagement de demain.

L'adhésion d'Estuaire et Sillon à l'EPFLA lui permettra de bénéficier de l'action de cet outil de mutualisation de portage foncier entre EPCI urbains, périurbains et ruraux. En tant que membre de l'EPFLA, Estuaire et Sillon pourra participer à l'élaboration d'une politique foncière partagée dans un principe de solidarité entre les territoires et au service d'une cohésion territoriale renforcée.

Il est donc proposé de solliciter l'adhésion d'Estuaire et Sillon à l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette demande étant soumise à l'avis du conseil d'administration de l'établissement.

Il est également proposé de désigner les représentants la Communauté de communes Estuaire et Sillon conformément aux statuts de l'EPFLA qui prévoit que chaque membre est représenté au Conseil d'Administration à raison d'un administrateur titulaire et d'un administrateur suppléant pour les EPCI de moins de 50 000 habitants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les statuts de l'EPFLA,

Considérant l'intérêt pour Estuaire et Sillon d'adhérer à l'EPFLA pour faciliter la mise en œuvre de sa politique tant sur le plan stratégique qu'opérationnel,

### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- DE SOLLICITER l'adhésion d'Estuaire et Sillon à l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- DE DESIGNER comme représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique Claire TRAMIER et Rémy NICOLEAU comme représentant suppléant.

Fait à Savenay le 29 septembre 2022

Roger GUYON  
Secrétaire de séance.

Rémy NICOLEAU  
Président

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 05 OCT 2022

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU

